

Classification des boissons alcoolisées

Tableau 1 relatif à la fiche F1322

Groupe	Boissons concernées
1	Boissons dites sans alcool (contenant au plus 1,2° d'alcool pur)
2	Boissons fermentées non distillées : bières, cidres, vins, crèmes de cassis et vins doux (dont muscats)
3	Vins de liqueur (dont porto), apéritifs à base de vin, liqueurs de fraise, framboise, cassis ou cerise contenant au plus 18° d'alcool pur
4	Rhum et alcools provenant de la distillation des fruits (dont eaux-de-vie)
5	Autres alcools autorisés (dont gin, whisky et vodka)
Interdit à la vente	Apéritifs à base de vin titrant plus de 18° d'alcool pur Spiritueux anisés titrant plus de 45° d'alcool pur Bitters, amers et gentianes titrant plus de 30° d'alcool pur Absinthe et liqueurs similaires